

COMPTE – RENDU DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2020

Une convocation au présent conseil municipal a été adressée à l'ensemble des élus le 29 juin 2020 par Monsieur Gil BERNARDI, Maire sortant, conformément à l'article L.2121-7° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Bruno CAPEZZONE, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal élus lors du scrutin du 28 juin 2020, dans l'ordre des listes et les installe dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Liste « REGAIN POUR LE LAVANDOU » : M. Gil BERNARDI, Mme Charlotte BOUVARD, M. Bruno CAPEZZONE, Mme Laurence CRETELLA, M. Roland BERGER, Mme Nathalie JANET, M. Denis CAVATORE, Mme Frédérique CERVANTES, M. Patrick LE SAGE, M. Jacques BOMPAS, M. Jean-François ISAIA, Mme Laurence TOUZE, Mme Corinne TILLARD, M. Philippe GRANDVEAUD, Mme Nathalie VITIELLO-CHRISTIEN, Mme Nicole GERBE, Mme Sandra BIANCHI, Mme Carole MAMAIN, M. Johann KOCH, M. Cédric ROUX, Mme Julie ROIG, M. Nicolas COLL.

Liste « LAVANDOU RASSEMBLEMENT » : M. Gilles COLLIN, Mme Valérie PASTUREL, M. Jean-Laurent FELIZIA, Mme Stéphanie BOCCARD, M. Franck GIORGI, M. Bertrand CARLETTI, Mme Gwenaëlle CHARRIER.

Monsieur Bruno CAPEZZONE préside la séance consacrée à l'élection du Maire et à l'installation du nouveau conseil municipal.

Monsieur Nicolas COLL est désigné en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires relatées au procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints.

Deux assesseurs sont désignés : Madame Nathalie CHRISTIEN et Madame Gwenaëlle CHARRIER.

1/ Election du Maire

Conformément aux dispositions des articles L.2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à l'élection du Maire.

Deux candidatures sont déposées.

Elles émanent de Monsieur Gil BERNARDI, représentant la liste « REGAIN POUR LE LAVANDOU » et de Madame Stéphanie BOCCARD représentant la liste « LAVANDOU RASSEMBLEMENT ».

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement effectué par le secrétaire et les assesseurs, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins	:	29
- Bulletins blancs ou nuls	:	0
- Suffrages exprimés	:	29
- Majorité absolue	:	15

RESULTATS :

- Monsieur Gil BERNARDI	:	22 voix
- Madame Stéphanie BOCCARD	:	7 voix

Monsieur Gil BERNARDI ayant obtenu 22 voix, soit la majorité absolue, est proclamé Maire.

Monsieur Bruno CAPEZZONE, après avoir remis son écharpe à Monsieur le Maire, lui cède la présidence de l'assemblée :

« Monsieur le Doyen de l'Assemblée, Mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs,

Les conventions républicaines confèrent au plus âgé de l'Assemblée communale renouvelée, la responsabilité d'installer un nouveau Maire dans ses attributions résultant du suffrage universel. Cette tradition, héritée du décret de l'Assemblée Nationale du 20 mars 1790, se réfère sans doute à la sagesse que l'on attribue à l'expérience acquise au fil des années, comme à la responsabilité du port de l'écharpe tricolore.

Votre office, Cher Collègue m'a soulagé. J'ai cru – un temps – que cette noble tâche m'incomberait ; ce qui, vous en conviendrez, eût été cocasse... tant les derniers mois ont été baignés d'une douce musique serinant à souhait l'âge du Maire sortant, « l'usure » présumée de 4 mandats, et les vertus hypothétiques d'un jeunisme orchestrées par plus chenu que votre serviteur.

Le résultat du scrutin de dimanche dernier, autant que votre dynamisme – produit d'un solide patrimoine génétique et alimenté par l'esprit REGAIN – m'ont pleinement rassuré. Si la valeur n'attend pas le nombre des années, il est probable que subir un seul jour de gouvernance aventureuse et inconstante puisse s'avérer plus indigeste que 25 années de gestion passionnée et passionnante qui ont participé à la belle trajectoire de notre cité.

Car si certains d'entre nous se dévouent au service de leur concitoyen depuis le 18 juin 1995 ... 25 ans donc ... et quelques jours, cette mission pour la « chose publique » s'est écoulée à une vitesse fulgurante. Et les principes comme les idées qui ont guidés certains d'entre nous, rejoints au fil des mandatures par d'autres ardeurs, n'ont pas pris plus de rides que nous n'en affichons nous-même.

Aussi, je commencerai cette adresse protocolaire, mais néanmoins émue, par l'évocation de nos prédécesseurs dans cette Assemblée, qui ont participé à faire du Lavandou ce qu'il est devenu, avec le souci de faire de leur mieux, de ne rien altérer de l'héritage naturel, tout en embrassant le progrès, laissant à la postérité un patronyme à l'amorce d'une rue ou au fronton d'un édifice ; et notamment, par un témoignage de gratitude envers nos Collègues qui nous ont accompagnés depuis la création de REGAIN, et bien sûr durant le dernier mandat.

Tous ont fait preuve de dévouement, de sens du devoir, de passion pour le Lavandou et pour leurs concitoyens, de mesures et d'ambitions conjuguées, ainsi que d'un indéfectible esprit d'équipe.

Rares sont les municipalités qui conservent une telle homogénéité, une si grande cohésion, une si belle solidité, au fil du temps et des épreuves qui ne manquent pas d'émailler la vie collective.

Ce qui démontre à la fois l'importance du projet comme élément fédérateur au sein de notre Assemblée délibérante, mais aussi le sens de l'intérêt public qui doit prévaloir dans toutes les décisions communales portées par un Conseil Municipal, au fil des chemins parfois engageants et souvent plus escarpés, qui sont le lot quotidien de la responsabilité dans la conduite des affaires publiques.

Car tout ce qui compte vraiment se décide ici, parmi 29 élus du peuple. Tout émane des délibérations qui résultent des travaux de nos conseils municipaux.

A l'heure où certains nous quittent – tous à regret – et que je salue avec respect et amitié pour le travail accompli, d'autres s'engagent à nos côtés pour poursuivre cette belle aventure. Que le modèle de leurs prédécesseurs leur soit précieux pour guider leurs décisions. Je tiens aussi à remercier les candidats et les élus qui m'ont accompagné pendant la dernière campagne électorale, pour leur travail militant, leur dynamisme, leur envie de s'associer à la gestion du Lavandou, et d'apporter leur pierre au patient édifice d'une cité toujours plus chaleureuse, toujours plus solidaire, toujours plus rayonnante. Mes remerciements à l'endroit des Anciens et des Nouveaux s'adressent également à leurs conjoints. Et dans cet élan de gratitude, je n'oublierai pas les proches collaborateurs, les employés municipaux, qui ont contribué au bilan, les bénévoles qui ont participé à porter le souffle de REGAIN, les commerçants qui nous ont reçus lors des réunions publiques du 1er tour en aménageant leurs espaces pour nous accueillir, ni les concitoyens qui nous ont encouragés, soutenus, rejoints... et finalement élus.

Ce sont tous ceux-là, qui ont compris que l'intérêt général primait sur les intérêts particuliers, qui ont reconnu le travail accompli, et adhéré aux projets présentés, apporté leurs idées, participé au débat démocratique, et affiché une belle démonstration de démocratie locale, en participant à près de 58% au scrutin, alors que l'abstention prévalait dans notre pays ; ce sont tous ceux-là que je veux remercier du fond du cœur.

Le 28 juin, les Lavandouraines et les Lavandourains ont choisi leurs élus pour la mandature 2020-2026.

Après avoir accordé plus de 42% de leurs votes à l'équipe REGAIN lors du premier tour de scrutin, ils ont largement placé en tête REGAIN POUR LE LAVANDOU, que j'ai l'honneur de conduire, par 52,4% des suffrages, contre 47,5% pour la liste de rassemblement qui était opposée. Il s'agit là d'une victoire nette et sans ambiguïté. D'autant plus belle qu'elle se jouait en réalité à 3 contre 1 ; accordant un 5ème mandat à REGAIN, ce qui est historique pour notre Commune en terme de confiance renouvelée.

Je n'épiloguerai donc pas sur « l'alliance contre nature » que j'ai déjà dénoncée, et qui réunissait trois listes d'opposition, un rassemblement totalisant arithmétiquement – et un peu vite – 57% des votes exprimés au 1er tour de scrutin le 15 mars dernier.

Cette victoire de l'équipe Regain parle d'elle-même.

Je ne m'étendrai pas, non plus, sur la campagne électorale qui s'est déroulée d'une façon inédite, pendant plusieurs mois, avec l'irrespect et les outrances que l'on sait. Rarement, au Lavandou, pour ne pas dire jamais, une campagne électorale ne s'était passée avec une telle violence et une si regrettable agressivité.

L'appétit, légitime en soi, d'assumer les responsabilités communales, ne peut légitimer que les règles élémentaires de la bienséance soient à ce point enfreintes ; que les personnes soient attaquées par ceux-là même qui se prétendaient les chantres d'une « éthique ».

Les lavandouraines et les lavandourains ne s'y sont pas trompés, qui ont rejeté les auteurs de ces dérives, où ceux qui les ont laissées se produire.

Car cela ne correspond pas à l'esprit qui prévaut dans notre cité.

Mais l'âpreté, la durée de la campagne électorale – résultant de la crise sanitaire inédite du COVID 19 – a franchi une étape supplémentaire dans cette surenchère malsaine. Alors que cette période, dont la gravité a marqué les esprits et les affecte encore, eut incliné naturellement toute personne sensée et prétendument responsable à se comporter dignement ; à adhérer au moins silencieusement à une forme d'union sacrée face à l'adversité commune, de nouvelles dérives se sont produites.

Pour avoir conduit le Lavandou, avec quelques-uns, dans cette traversée de crise sans précédent, dans des conditions de précarité que beaucoup d'entre vous ne sauraient imaginer, je dois vous dire combien j'en reste profondément marqué. Tant par l'anxiété face à la responsabilité et à la nécessité d'être à la hauteur d'un enjeu de santé publique hors norme, que par la dangerosité d'un front invisible où s'exposaient quotidiennement quelques élus, et quelques dizaines d'agents publics, chargés de faire fonctionner l'essentiel... mais encore, par l'irresponsabilité des embûches et des attaques de certains, au mépris de leurs conséquences sur la santé, voire sur la vie de nos concitoyens.

Oui, nous étions en guerre, suivant l'expression du Président de la République, et cette situation eut mérité des comportements dignes de la part de ceux qui se prétendaient responsables, et au regard du comportement magnifique de la population.

Et je rappellerai à cet effet, que le 16 mars à 14H, avant même l'allocution de M. Emmanuel Macron, j'avais mis ma campagne électorale entre parenthèse... Quelle que puisse être la date, alors imprévisible, pour le second tour de scrutin, où les conséquences de cette décision sur son résultat.

Et je suis fier, dans cette période particulièrement pénible, d'avoir été rejoint, secondé, épaulé, par quelques-uns d'entre nous, qui se sont mobilisés avec courage, donnés sans compter, alors que d'autres n'ont pas vraiment montré le meilleur aspect de leurs qualités humaines.

Pourquoi le taire, au nom d'un consensus de façade et de circonstance protocolaire.

Je ne suis pas, vous le savez, adepte de la langue de bois.

Oui, certains d'entre nous méritent le respect, qui se sont exposés, pour conserver l'essentiel des services publics ; pour maintenir le lien avec les plus fragiles et les plus isolés, pour protéger nos concitoyens, pour organiser les secours et l'approvisionnement, puis pour préparer le déconfinement. Alors que dans cette situation particulièrement préoccupante – nous parlons bien d'une pandémie mortelle qui a emporté plus de 29.000 de nos concitoyens, n'est-ce pas... d'autres, s'ingéniaient à critiquer systématiquement les actions municipales, à saper nos défenses, à entraver l'organisation des protections, à dresser des écrans de fumée, à gêner notre perception de la progression de la maladie... pourtant vitale pour les acteurs de premières lignes... plus que la dureté de la campagne électorale que les alliances improbables, que le challenge électoral transformé à 3 contre 1 en chasse à l'homme, je ne pourrai jamais me résoudre à admettre qu'une compétition démocratique, qu'une soif de pouvoir, puissent légitimer de tels agissements.

Et je présente tous mes regrets, toute ma compassion, toute mon affection, toute mon amitié, à celles et à ceux qui ont eu à souffrir de telles bassesses au moment où le sens du service public, le devoir d'union, l'obligation de solidarité, exigeaient le meilleur de chacune et de chacun d'entre nous.

Je remercie toutes les lavandouraines, tous les lavandourains, pour leur confiance, autant que pour leur comportement exemplaire durant la crise sanitaire. C'est grâce à vous tous, à votre discipline, à votre prudence, à votre abnégation, à votre esprit de solidarité, que ce temps compliqué n'a pas été trop cruel pour notre Commune. Notre Commune qui vous doit, par mon entremise, un sacré coup de chapeau.

Aujourd'hui, le Lavandou a été parmi les premières stations balnéaires à se relever, à sortir des heures sombres – celles de nos plages, de nos rues désertes, de nos écoles et de nos commerces fermés – pour se diriger courageusement vers les heures claires, celles des défis embrassés. Avec un courage splendide. Car non seulement le risque sanitaire continue de planer un peu partout sur la planète, et à nous tracasser

en diverses régions de notre pays, et nous oblige – ne l'oublions pas – à rester vigilants pour concilier la reprise économique nécessaire, et donc l'augmentation des flux de population, avec les mesures de prudence et de distanciation sociale que nous connaissons ici même – le grand écart donc – mais que se profile également une crise économique sans précédent, selon les experts, que je résumerai par quelques chiffres :

Le produit intérieur brut de la France risque de chuter de 12%, celui du tourisme régional de perdre 7 milliards d'euros, et ce sont 30% des entreprises du secteur du tourisme qui seraient menacées.

Optimiste par nature, et offensif par conviction, je ne veux pas partager cette analyse, pour avoir déployé un arsenal de solutions susceptibles de maintenir le Lavandou, ses acteurs économiques, la population, à l'abri du choc que l'on esquisse pour la France. Et puis, ce challenge-là me plaît bien. Car il nous offre de nous remettre en question, et de mobiliser nos potentiels de réflexions d'imagination, de créativité, de solutions ; de casser les codes, de libérer les initiatives.

Quand bien même le début tardif de la « saison » touristique est difficilement rattrapable, la fréquentation touristique des dernières semaines s'avère prometteuse. Et l'anticipation y est peut-être pour quelque chose. Et même si nous ne connaissons ni la durée, ni l'intensité de cette reprise jusqu'alors timide, j'ai développé, sans perdre un jour, en concertation avec tous les pans d'activité et avec l'appui des services de l'Etat, un plan de soutien économique susceptible d'épauler concrètement les familles, le secteur commercial, l'hôtellerie, la restauration, les cafés, le nautisme, l'artisanat... quitte à bouleverser l'ordonnancement de notre budget 2020. Méthodiquement, concrètement, sur le terrain, ce dispositif a été déployé dès le mois d'avril afin de contribuer à sauver des centaines d'emplois qui risqueraient d'être menacés durablement.

Et cela fonctionnera, j'en ai la pleine conviction, exigeant de la souplesse, un pilotage « fin » et toute la bienveillance voulue.

Nous savons qu'il y a urgence, une urgence absolue à rebondir sur l'adversité pour la transformer en force, et demain, le Lavandou sortira renforcé par cette expérience de génie économique et collectif, comme il s'est extrait sans trop de mal de l'épreuve sanitaire.

C'est pourquoi notre Conseil Municipal devra se mettre au travail sans délai, se retrousser les manches, participer à ce grand bond en avant, d'arrache-pied, à commencer lors des deux conseils municipaux prévus pour la semaine prochaine. Nous le devons tous à nos concitoyens et au Lavandou. Et je demanderai à l'Assemblée communale de faire preuve de deux vertus dont la combinaison n'est pas forcément aisée mais absolument nécessaire :

La sagesse, qui nous commande de différer notre projet de mandature face aux priorités, et l'ambition de gagner cette nouvelle bataille économique avec une détermination farouche.

Car prévoir le pire, pour l'éviter, ne nous empêche pas d'envisager le meilleur.

Aussi, je demande à chacune et à chacun d'entre vous d'entrer dans une nouvelle campagne, économique et sociale cette fois, et de tout donner au collectif. Il nous faudra encore poser les jalons des grands projets qui nous permettront de protéger notre territoire du changement climatique et de préserver nos atouts, de moderniser la ville, d'aider les personnes, de faire rayonner l'image du Lavandou. Cela se fera ; mais un peu plus tard.

Mes Chers Collègues, même si les circonstances ne nous ont pas permis de « poser notre sac pour contempler le paysage », ne nous ont pas laissé une minute pour souffler, nous devons aujourd'hui nous mobiliser et puiser en nous même le meilleur de nos talents pour les offrir à nos concitoyens qui nous ont accordé leur confiance.

Face à l'immédiateté des défis qui se présentent à nous, la barre du navire « Le Lavandou » devra être tenue ferme. Et elle le sera. Et l'équipage, chacun à son poste, devra être solide sur le pont. Et vous le serez tous. Ensemble, nous ferons preuve d'imagination, d'adaptation, de créativité, de compréhension, pour mettre en œuvre des actions dont le déploiement devra à la fois s'opérer sans état d'âme et s'adapter en permanence.

Voilà notre feuille de route.

Une équipe expérimentée, solide, pleine d'ardeur, appuyée par des talents nouveaux, tout aussi impatients d'être à la hauteur du moment, est prête à se déployer.

Gageons que ces bonnes volontés seront partagées par chacune et chacun des 29 membres qui composent l'Assemblée, et qu'à défaut de faire merveille nous ferons pour le mieux. Que nous soyons capable d'amener la grande équipe lavandouraine, toute entière, vers des horizons prometteurs ; où personne ne sera oublié dans la traversée du gros temps, pour ce rêve de mer calme qui n'est pas interdit. Bien au contraire.

A cet instant précis, on se demande généralement à quoi pense l'édile ? Le poids des responsabilités ? : je l'ai récemment éprouvé comme jamais je n'aurais pu l'imaginer. L'ambition ? : ce n'est pas mon moteur interne, sinon pour la Cité qui m'a vu naître, qui me confie sa gestion une nouvelle fois dans un beau témoignage de confiance. Je pense à ces tout-petits qui s'épanouissent dans les crèches de notre Commune. Préparer leur avenir nous commande et nous oblige.

Je pense à mes grands-parents, à mes parents, qui m'ont inculqué le sens du travail et le goût de l'effort. A ce pêcheur qui partait dans la nuit pour tirer ses filets à la main. A cette paysanne qui cultivait ses giroflées dès les premières lueurs de l'aube. A la passion de mes parents pour leur travail. A l'amour absolu pour le Lavadou que mes enfants partagent aujourd'hui. Et je pense à Isabelle qui est aussi ma précieuse conseillère depuis toutes ces années et mon sextant durant ces derniers mois.

Alors à présent que vous savez tout des projets, des défis, de la détermination et des amours qui m'animent, bienvenue à bord et en avant pour le Lavadou. »

2/ Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales institué par la Loi n° 96-142 du 21 février 1996, le nouveau conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif global de l'assemblée.

Le conseil municipal étant composé de 29 membres, le conseil municipal décide de créer 8 postes d'adjoints au Maire.

Les différentes délégations seront ensuite confiées aux adjoints par voie d'arrêté pris par Monsieur le Maire en vertu de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de son souhait de procéder à la création de 3 postes de « conseillers municipaux spéciaux » ayant chacun une compétence spécifique.

Vote : A L'UNANIMITE

3/ Election des adjoints au Maire

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 3 500 habitants, s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. En revanche, cette obligation n'est pas une obligation de stricte alternance.

L'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise : « Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ».

Il est dès lors procédé aux opérations de vote à bulletin secret.

Après un appel à candidature, la liste de candidats est la suivante :

Charlotte BOUVARD - Monsieur Bruno CAPEZZONE - Madame Laurence CRETELLA - Monsieur Roland BERGER - Madame Nathalie JANET - Monsieur Denis CAVATORE - Madame Frédérique CERVANTES - Monsieur Patrick LESAGE, représentants la liste « BOUVARD »,

Après dépouillement par le secrétaire et les assesseurs, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins	:	29
- Bulletins blancs ou nuls	:	7
- Suffrages exprimés	:	22
- Majorité absolue	:	11

La liste « BOUVARD » ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

- 1^{er} adjoint au Maire : Madame Charlotte BOUVARD
- 2^{ème} adjoint au Maire : Monsieur Bruno CAPEZZONE
- 3^{ème} adjoint au Maire : Madame Laurence CRETTELLA
- 4^{ème} adjoint au Maire : Monsieur Roland BERGER
- 5^{ème} adjoint au Maire : Nathalie JANET
- 6^{ème} adjoint au Maire : Monsieur Denis CAVATORE
- 7^{ème} adjoint au Maire : Madame Frédérique CERVANTES
- 8^{ème} adjoint au Maire : Monsieur Patrick LESAGE

Monsieur le Maire leur remet les écharpes, et les intéressés déclarent accepter d'exercer ces fonctions.

Vote : A L'UNANIMITE avec 22 voix pour et 7 abstentions (M. Gilles COLLIN, Mme Valérie PASTUREL, M. Jean-Laurent FELIZIA, Mme Stéphanie BOCCARD, M. Franck GIORGI, M. Bertrand CARLETTI, Mme Gwenaëlle CHARRIER)

4/ Délégations consenties par le conseil municipal au Maire

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante décide de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de missions qui relèvent de la compétence du conseil municipal.

Monsieur le Maire devra rendre compte, à chaque réunion du conseil municipal, des décisions qu'il aura prises en exécution de la présente habilitation.

En cas d'empêchement du Maire, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation seront prises par Madame Charlotte BOUVARD, 1^{ère} adjointe.

Vote : A L'UNANIMITE avec 22 voix pour et 7 abstentions (M. Gilles COLLIN, Mme Valérie PASTUREL, M. Jean-Laurent FELIZIA, Mme Stéphanie BOCCARD, M. Franck GIORGI, M. Bertrand CARLETTI, Mme Gwenaëlle CHARRIER)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Y.M.

